



DELIBERATION

Objet : Chantiers éducatifs 2025

Le 5 mai 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Noélia SEGUIN, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Ludovic MAGALHAES, Ludovic CEYTE, Bernadette PONSON, Louis BELLE, Ferat AKBAL.

Procurations : Madame Céline MONTAGNON à Monsieur Marc MONTEUX, Madame Leihla KHEBRARA à Madame Noélia SEGUIN, Madame Marie MONTET à Madame Nicole BRUEL, Monsieur Niyazi KARA à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Madame Mauricette MOINE à Monsieur Ludovic CEYTE, Monsieur Pascal CAMPEGGIA à Monsieur Louis BELLE.

Absent : Monsieur Baptiste PEPIN.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire expose que les chantiers éducatifs permettent à la Commune de développer, dans un cadre réglementé, l'aspect contributif des jeunes à la réalisation d'un projet individuel ou collectif. L'objectif est la mise en situation de travail, sur des secteurs économiquement non concurrentiels, de jeunes en difficulté, en contrepartie d'une rémunération. Sont priorités les jeunes entre 16 et 25 ans, en difficulté d'insertion sociale, scolarisés ou non et connus par les partenaires associés au recrutement : Mission Locale, Prévention Spécialisée, Service Social Départemental, Centre Social le Nélumbo.

Il indique que ce dispositif, adopté depuis plusieurs années, présente les caractéristiques suivantes pour 2025 :

- La liste des chantiers éducatifs sur la Commune sera arrêtée en partenariat avec les structures chargées de l'aide au recrutement. Il s'agira de travaux nécessitant beaucoup de main-d'œuvre : aide dans les services municipaux, espaces verts et voirie en particulier, remise en état d'équipements, renfort lors des manifestations communales.
- L'encadrement technique des jeunes sera assuré par du personnel communal, de l'association Sauvegarde 42, de l'association Andrézieux-Bouthéon Animation (ABA).
- Un nouveau partenariat avec le bailleur 2 Fleuves Loire Habitat permettra de proposer de nouveaux chantiers dont l'encadrement individualisé sera assuré par des agents de proximité.

- L'inscription préalable des jeunes sur la plateforme de l'inclusion sera réalisée par un agent prescripteur habilité du Centre Communal d'Action Sociale de la commune.
- Les chantiers seront réalisés pendant l'année 2025 pour un nombre total de 1 397 heures et un coût de 19.80 €/heure, soit une somme globale de 27 660.60 €, à répartir pour moitié entre la Commune et le Département de la Loire.

Monsieur le Maire explique que la convention soumise à approbation dont la durée est fixée du 22 avril 2025 jusqu'au 31 mars 2026, fixe les obligations de chacune des parties, comme suit :

- Le Département de la Loire et la Commune d'Andrézieux-Bouthéon participeront à la rémunération des jeunes à hauteur de 50 % du tarif horaire, soit un total de 13 830.30 € chacun.
- Le Département assurera la validation technique du contenu des chantiers.
- La Commune assurera l'organisation et la planification des chantiers éducatifs par la mise à disposition d'un agent municipal coordinateur-riche du dispositif. Ce coordinateur-riche centralisera les dossiers administratifs, veillera au suivi des chantiers et aux respects des règles. Il élaborera un bilan qualitatif et quantitatif qui sera fourni à la fin de l'opération, permettant d'évaluer la prestation en termes de travaux réalisés et du nombre de jeunes accueillis.
- L'Association Intermédiaire UTILE Sud Forez/Convergence assurera la gestion administrative de l'opération par la mise à disposition des personnes ciblées et souscrira les contrats de travail.

Il est précisé que Madame Nicole BRUEL, par ailleurs conseillère départementale, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention relative aux chantiers éducatifs 2025 à conclure avec le Département de la Loire, et l'association Utile Sud Forez/Convergence, pour un total de 1 397 heures,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document y afférent.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 6 mai 2025

**Le Maire,
François DRIOL**



**Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET**

